

ORIGINAL

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° 83/200 du 29/12/1981
/MPS/DGTFP/DFP/2124

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA
PREVOYANCE SOCIALE

Portent intégration et nomination de
Monsieur MOUNGAN Philémon dans les
cadres de la catégorie A hiérarchie I
des Services Administratifs et Finan-
ciers - SAF (Administration Générale).

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVER-
NEMENT

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

(/ I S A S :

- Vu la Constitution du 3 Juillet 1979;
- Vu la loi n° 25/80 du 13.11.80 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 3 Juillet 1979;
- Vu la loi n° 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;

D.G.B.

- Vu l'arrêté n° 4087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires;
- Vu le décret n° 62-426 du 29.12.52 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des SAF;
- Vu le décret n° 62-130/FP du 9.9.52 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires;
- Vu le décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres;
- Vu le décret n° 62/191/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires;

D.C.F.

- Vu le décret n° 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des cadres de l'Etat;

- Vu le décret n° 63-81/FP-BD du 26.3.63 fixant les conditions dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses articles 7 et 8;

- Vu le décret n° 67-90/FP-BD du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements;

- Vu le décret n° 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/195/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires;

- Vu le décret n° 79/154 du 6.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

- Vu le décret n° 80/544 du 20.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

- Vu le rectificatif n° 81/016 du 26.1.81 au décret n° 80/544 du 20.12.80 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres;

- Vu le décret n° 81/017 du 26.1.81 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement;

- Vu le décret n° 83/320 du 3.9.83 portant nomination d'un Membre du Conseil des Ministres;

- Vu le dossier de l'intéressé;

DECRETE :

.../...

YB

ARTICLE 1ER.- En application des dispositions du décret n° 62-426 du 29.12.62 susvisé, Monsieur MALONGA Philémon, né le 9 Novembre 1951 à Bkayas (Madougou), titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées - D.E.S.S. (Spécialité : Gestion des Projets), obtenu à l'Université des Sciences et Techniques de Lille (France) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Administratifs et Financiers - SAF (Administration Générale) et nommé au grade d'Administrateur Stagiaire, indice 710.

ARTICLE 2.- L'intéressé est mis à la disposition du Ministère de l'Industrie et de la Pêche.

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date effective de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 29 Décembre 1983

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

le Ministre de l'Industrie
et de la Pêche

Jean I T A D I.

le Ministre du Travail et de
la Prévoyance Sociale.

Bernard COMBO MESTONA.

Colonel Louis SELVAIN-GOMA.

le Ministre des Finances,

Itihi Ossétoumba LEXOUNDEOU.

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFF/DFP	2
D.G.B.	3
D.C.F.	1
M.I.P.	2
DCSSIER	3
INTERESSE	1
SGCM/BC	2

X